



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande de permis de construire formulée par la Régie municipale d'électricité dont le siège social est Régie Municipale d'Électricité, 23 Avenue Jean Jaurès – CAZOULS-LES-BEZIERS 34370, dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque, sur une ancienne décharge lieu-dit « Le Rougeas» sur le territoire de la commune de Cazouls-les-Béziers.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de **32 jours consécutifs**, du **mardi 21 mai 2024 (9 heures) au vendredi 21 juin 2024 (17heures) inclus**, jour de clôture de l'enquête.

Monsieur Jean-Claude MONNET, militaire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Madame Luce Passet, tel. : 06 63 56 91 44 – adresse mail : l.passet@sepale.com – adresse postale : Société SEPALE – 18 rue du 4 septembre – 34500 BÉZIERS.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête sera déposé dans la mairie de Cazouls-les-Béziers, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanence du commissaire enquêteur.

#### Le dossier est consultable :

– à la mairie de Cazouls-les-Béziers, Place des cent Quarante, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie :

– sur le site internet des services de l'État : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/PHOTOVOLTAIQUE>

– sur le site internet dédié à l'enquête au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/centrale-solaire-rougeas/>

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

#### Les observations et propositions du public pourront être :

– communiquées à Monsieur Jean-Claude MONNET, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, **lors de ses permanences dans la mairie de Cazouls-les-Béziers aux dates ci-après** :

- mardi 21 mai de 9 h 00 à 12 h 00
- mardi 11 juin de 14 h 00 à 17 h 00
- vendredi 21 juin de 14 h 00 à 17 h 00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

– adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Cazouls-les-Béziers, siège de l'enquête :

*Monsieur le Commissaire enquêteur*  
(Parc Photovoltaïque CAZOULS-LES-BEZIERS)  
Hôtel de ville  
Place des cent Quarante  
34 370 CAZOULS-LES-BEZIERS

– formulées sur le registre d'enquête à la mairie de Cazouls-les-Béziers, Place des cent Quarante, lieu de permanence du commissaire- enquêteur

– sur le site internet accueillant le registre dématérialisé mis à disposition par le maître d'ouvrage : <https://www.democratie-active.fr/centrale-solaire-rougeas/>

– et en écrivant à l'adresse électronique suivante : [centrale-solaire-rougeas@democratie-active.fr](mailto:centrale-solaire-rougeas@democratie-active.fr)

Seuls sont recevables les messages transmis du **mardi 21 mai 2024 (9 heures) au vendredi 21 juin (17 heures)**.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies de CAZOULS-LES-BÉZIERES, CAZEDARNES, CESSÉNON-SUR-ORB, et PUISSEGUIER, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

La décision prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'un permis de construire ou un refus.